

## PLAN DE COURS

**HIS2505-40**

Numéro du cours

**INTRODUCTION À L'HISTOIRE DU CANADA AVANT LA CONFÉDÉRATION**

Titre du cours

**A-2023**

Session

**3**

Nombre de crédits

**MOODLE**

Site WEB du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

**FOUGÈRES, DANY**

Nom et prénom

**8217**

Poste

**fougeres.dany@uqam.ca**

Courriel

**A-6320**

Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Les heures de bureau sont les jeudis en matinée (10h30 à 12h). Il est également possible de tenir des rencontres à d'autres moments, à la suite d'une prise de rendez-vous par l'étudiante, l'étudiant. Outre pour des raisons d'urgences, le retour aux courriels reçus dans la semaine se fera aussi les jeudis.

### Table des matières

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....	2
	3.1 Formules pédagogiques .....	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération .....	4
5	Calendrier du cours .....	4
6	Modalités du cours .....	5
	6.1 Modalités de participation au cours .....	5
	6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....	5
	6.3 Modalités de remise des travaux .....	5
	6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens .....	5
	6.5 Modalités d'évaluation de la langue .....	5
	6.6 Modalités d'évaluation des enseignements .....	5
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	6
	7.1 Documentation obligatoire .....	6
	7.2 Documentation complémentaire .....	6
8	Références.....	7
	8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....	7
	8.2 Document et Informations additionnelles.....	8
	8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	9
	8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement .....	10
	8.5 Compétences.....	11

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Introduction à l'étude des divers aspects de l'évolution du Canada, de l'établissement de la Nouvelle-France jusqu'à l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867). Initiation à l'histoire générale de cette période, aux interprétations générales et aux outils bibliographiques principaux.

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours d'introduction est obligatoire pour les étudiant-e-s inscrit-e-s au baccalauréat en histoire, de même qu'au baccalauréat en enseignement, Univers social, à suivre idéalement au cours de la première année ou de la deuxième année d'inscription, selon le programme suivi. Au terme de ce cours, l'étudiante, l'étudiant, sera en mesure :

- de dresser un inventaire des principaux faits et événements historiques nationaux;
- de porter un éclairage sur les forces politiques, sociales et économiques en présence;
- de s'initier aux principaux débats historiographiques et à la pérennité des questionnements qui caractérisent ceux-ci;
- de constater que le temps de l'histoire est un temps à vitesse variable, avec ses accélérations et ses ralentissements.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours suivra une démarche chrono-thématique, en ce sens qu'il se déroulera dans une perspective d'apprentissage chronologique, cela avec des arrêts réguliers sur des thématiques spécifiques.

Ce cours porte sur l'histoire du Canada, de l'arrivée des premiers Européens à l'adoption de la Confédération canadienne en 1867. Les modes d'occupation du territoire qui se succèdent au fil du temps sont étudiés, de même que l'organisation politique et l'organisation sociale. Les dimensions économiques qui président au développement du pays dans sa période pré-confédérative sont également présentées. Enfin, les conditions de vie des différentes populations (communautés) qui habitent les territoires urbains, ruraux, maritimes et forestiers sont également étudiées.

### 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La forme du cours magistral est celle privilégiée. Des activités atelier et sortie sur le terrain sont également au programme. Des documents d'archives pourront être distribués/proposés afin de mieux s'imprégner de l'« air du temps ». Des extraits de documentaires et/ou d'œuvres de fiction pourront être visionnés. Si l'opportunité s'offre, des sorties « sur le terrain » pourraient s'ajouter.

L'étudiante, l'étudiant, trouvera sur Moodle les documents ou les liens nécessaires pour ses apprentissages, dont le Powerpoint associé à chaque séance. Le Powerpoint pour chaque séance sera déposé la journée précédant la séance prévue à l'horaire. Il faut savoir que le Powerpoint fait office de « guide détaillé pour chaque séance »; il ne contient pas l'entièreté de la matière vue en classe (la présence en classe est donc nécessaire à l'atteinte des objectifs académiques).

Le cours se déroule en mode « intensif », 15 séances de cours seront présentées sur une période de 8 semaines.

#### Éléments d'évaluation

##### 1. Compte rendu de visite muséale

###### A) Objectif

Acquérir une lecture de l'expérience historique complémentaire aux cours magistraux à l'aide du médium muséal.

###### B) Démarche

Produire un compte rendu de visite (1 page et demi à 2 pages maximum, interligne et demi, caractère 12 points –soit environ entre 800 à 1200 mots) sous forme personnelle (non familière) dans lequel sont présentées en quelques lignes vos impressions générales, votre compréhension de la visite et l'élément important à retenir (ou les éléments importants). La visite muséale aura lieu à la Maison Saint-Gabriel le 7 septembre. Un guide de rédaction sera distribué aux étudiantes et étudiants.

###### C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

## Activité 2 : Contrôle de lecture 2

### A) Objectif

Évaluer la capacité de lecture et de compréhension d'un article scientifique.

### B) Démarche

Répondre à une (1) question à développement en lien avec le chapitre « La mémoire étiole du parc des Champs-de-Bataille de Québec. Lorsque vainqueurs et vaincus ne forment qu'un », de Dany Fougères, paru dans l'ouvrage *Après la bataille. Mémoires et usages des champs de bataille, du XVIe siècle à nos jours*, p. 235-259. Après discussion/atelier qui aura lieu lors de la première moitié du cours, l'étudiante, l'étudiant, aura une question à répondre en classe. L'exercice aura lieu lors de la seconde moitié du cours (d'une durée maximale de 90 minutes). C'est donc dire que le chapitre devra être lu avant le cours du 19 septembre.

### C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

## Activité 3 : Examen de fin de session maison

### A) Objectif

Évaluer la capacité de synthèse de l'étudiante, l'étudiant, spécifiquement en lien avec l'histoire du Canada allant des premiers contacts avec les Européens à la Confédération canadienne.

### B) Démarche

Répondre à deux (2) questions à développement en lien avec la matière vue pendant la session. À la semaine 14 (le 12 octobre), en classe, le professeur distribue (et dépose sur moodle) une liste de 4 questions à préparer pour l'examen. Lors de l'examen, à la semaine 15 (17 octobre), le professeur donnera la liste des deux questions à répondre. L'étudiante, l'étudiant aura à répondre à des questions qui appellent davantage (mais pas uniquement) à la compréhension de la matière étudiée qu'à la collection et à la connaissance de dates et de faits précis. L'étudiante, l'étudiant, n'aura pas droit à ses notes de cours et autres documents manuscrits, imprimés (livres, articles, etc.) ou électroniques. Chaque réponse doit compter environ 3 pages de texte.

### C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Compte rendu de visite muséale	20	12 septembre
Contrôle de lecture 1	35	19 septembre
Examen de fin de session	45	17 octobre

## 5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement
1	29 août	Présentation du plan de cours & Introduction
2	31 août	La montée du Saint-Laurent (1535-1608)
3	5 sept.	Une première période de peuplement : de Champlain à Talon (1608-1663)
4	7 sept.	<b>Sortie</b> « De la cave au grenier ». Exposition permanente du Musée et site historique de la Maison Saint-Gabriel
5	12 sept.	Géographie coloniale/continentale, économie et autorités gouvernementales dans la Nouvelle France (1663-1760)
6	14 sept.	Démographie, société, vie quotidienne (1663-1760)
7	19 sept.	La Conquête : guerres et paix dans le contexte d'une géopolitique mondiale (1713-1760) & <b>Discussion et contrôle de lecture</b> : « La mémoire étioyée du parc des Champs-de-Bataille de Québec. Lorsque vainqueurs et vaincus ne forment qu'un »
8	21 sept.	La naissance de l'Amérique du Nord britannique et des deux Canadas (1763-1791)
9	26 sept.	Géographie coloniale, économie et autorités gouvernementales en Amérique du Nord britannique (1791-1837)
10	28 sept.	Démographie, société et vie quotidienne (1791-1837)
11	3 oct.	Les Rébellions de 1837-1838 et l'Acte d'Union (vers...)
12	5 oct.	L'économie de la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle : l'amorce de grandes transformations
13	10 oct.	Un « Canada en préparation » (1840-1864)
14	12 oct.	Le projet confédératif et son futur immédiat : projet politique, projet économique, projet « nation »
15	17 oct.	<b>Examen fin de session</b>

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Présence en classe et suivi sur écran informatique à l'aide du programme *Powerpoint*. Lectures. Visionnements de documents audiovisuels. Sorties sur le terrain si les opportunités se présentent.

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). L'enseignant(e) pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant alors que les autres étudiants du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée.

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

### 7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

#### LECTURES OBLIGATOIRES

Dany Fougères, « La mémoire étiolée du parc des Champs-de-Bataille de Québec. Lorsque vainqueurs et vaincus ne forment qu'un », dans l'ouvrage C. Denys, B. Deruelle et G. Malandain, (sous la direction), *Après la bataille. Mémoires et usages des champs de bataille, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2023, p. 235-259.

### 7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

#### LECTURES SUGGÉRÉES

Alain Beaulieu et Stéphanie Chaffray, (dir.), *Représentation, métissage et pouvoir. La dynamique coloniale des échanges entre Autochtones, Européens et Canadiens (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Québec, PUL, 2012.

Bruno Ramirez, *La ruée vers le sud. Migrations du Canada vers les États-Unis 1840-1930*, Montréal, Éditions du Boréal, 2003.

Cole Harris, *Le pays revêché. Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, PUL, 2012.

Craig Brown, (sous la direction), *Histoire générale du Canada*, Montréal, Éditions du Boréal, 1988.

Éric Bédard, *Les réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Éditions du Boréal, 2009.

Jean-François Cardin et Claude Couture, *Histoire du Canada. Espace et différences*, Québec, PUL, 1996.

Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837-1838*, Montréal, Boréal Express, 1983.

Jean-Pierre Hardy, *Jardins et jardiniers laurentiens, 1660-1800. Creuse la terre, creuse le temps*, Québec, Éditions du Septentrion, 2016.

Jeffrey S. Murray, *Terra Nostra, 1550-1950. Les cartes du Canada et leurs secrets*, Québec, Éditions du Septentrion, 2006.

John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Éditions du Septentrion, 1992.

Louis-Georges Harvey, *Le printemps de l'Amérique française. Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*, Montréal, Boréal, 2005.

M. Bellavance, *Le Québec et la Confédération : un choix libre? Le clergé et la constitution de 1867*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1992.

N. Landry et N. Lang, *Histoire de l'Acadie*, Québec, Édition du Septentrion, 2001.

Olive Patricia Dickason, *Les premières nations du Canada*, Québec, Éditions du Septentrion, 1996.

Paul-André Linteau, *Histoire du Canada*, Paris, Que sais-je?, 2020.

Peter A. Russell, *How Agriculture Made Canada. Farming in the Nineteenth Century*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's, 2012.

Raymonde Litalien, Jean-François Palomino et Denis Vaugeois, *La mesure d'un continent. Atlas historique de l'Amérique du nord. 1492-1814*, Québec, Éditions du Septentrion, 2008.

Raymonde Litalien et Denis Vaugeois, (dir.), *Champlain, la naissance de l'Amérique française*, Québec, Éditions du Septentrion, 2004.

Robert Bothwell, *Une histoire du Canada*, Québec, PUL, 2009.

Roland Viau, *Gens du fleuve, gens de l'île. Hochelaga en Laurentie iroquoise au XVI<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Éditions du Boréal, 2021.

Serge Courville, *Le Québec. Genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique*, Québec, PUL, 2001.

S. Imbeault, D. Vaugeois et L. Veyssièrre, (dir.), *1763. Le traité de Paris bouleverse l'Amérique*, Québec, Éditions du Septentrion, 2013.

#### OUTIL DE RECHERCHE BIOGRAPHIQUE NUMÉRIQUE

Dictionnaire biographique du Canada (DBC)

<http://www.biographi.ca/fr/index.php>

### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : [https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>



## 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements**, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcelement.uqam.ca](http://www.harcelement.uqam.ca)
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</li> </ul>	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</li> </ul>	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</li> </ul>	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</li> <li>- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</li> <li>- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</li> </ul>	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.